

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 18 MARS 2016**

Date de convocation et  
d'affichage:

11 mars 2016

Nombre de Conseillers

En exercice: 15

Présents 10

ou représentés : 12

Votants : 10

Pour : 12

Contre 0

Abstentions : 0

Le dix-huit mars deux mille seize, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Jean-Louis FRAN CART, Maire.

Etaient présents : Frédéric PINLET, Philippe SEJOURNE, Francine BILLOUE, Véronique ZIMMER, Daniel MOLINA, Jean-Luc POUPAUX, Rosine THIAULT, Véronique LABORDE, Eric AUBRUN, Eric CHEVALIER (arrivé au point n°3)

Etaient absents : Magalie CHALOYARD (Pouvoir Francine BILLOUE), Anne-Claude TOURNON, Didier TRAGIN (Pouvoir Jean-Louis FRAN CART), Sandrine HANNEBICQUE

En préambule, le Conseil Municipal a élu Jean-Luc POUPAUX secrétaire de Séance.

La séance est ouverte à 20 h 05.

**Point n°01 – DESIGNATION D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT POUR  
REPRESENTER LA COMMUNE LORS DE LA CLECT DE LA CU GPSO**

Vu les articles 1638-0 bis et 1609 nonies C du Code Général des Impôts

Vu l'arrêté N°2015 36-0002 modifié du Préfet des Yvelines du 28 décembre 2015 portant fusion de la communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines, de la communauté d'agglomération des Deux Rives de Seine, de la communauté d'agglomération de Poissy, Achères, Conflans Sainte-Honorine, de Seine Vexin communauté d'agglomération, de la communauté de communes des Coteaux du Vexin, de la communauté de communes Sein-Mauldre, au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et dénommant le nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion « Grand Paris Seine & Oise »

Vu l'arrêté n°2015 362-0003 modifié du Préfet des Yvelines du 28 décembre 2015 portant transformation de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine & Oise en Communauté Urbaine

Vu l'arrêté n°20165-0002 modifié du préfet de région du 5 janvier 2016 portant fixation du nombre et de la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise.

Considérant qu'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre l'EPCI à fiscalité professionnelle unique et les communes membres doit être créé par l'assemblée délibérante de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers,

Considérant que cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

Considérant que par délibération du Conseil Communautaire de GPSO du 9 février 2016 a créé le CLECT

Considérant que par délibération du Conseil Communautaire de GPSO du 9 février 2016 a déterminé que la CLECT serait composée de 92 membres titulaires et autant de membres suppléants

Considérant qu'il convient au Conseil Municipal de Chapet de nommer un représentant titulaire et un suppléant pour siéger à cette CLECT de GPSO

Le **Conseil Municipal** à l'unanimité

- Désigne pour comme titulaire à la CLECT de GPSO : Rosine THIAULT

- Désigne pour comme suppléant à la CLECT de GPSO : Philippe SEJOURNE

**Point n° 02 – BUDGET COMMUNAL 2015 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF**

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que Mr Jean Louis Francart, Ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2015 les finances de la Commune, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

**CONSIDERANT** le Compte Administratif 2015 arrêté à la somme de :

<b>PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL</b>				
<b>EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL</b>				
<b>DE L'EXERCICE 2015 AU 31 DECEMBRE 2015</b>				
LIBELLES	REALISATIONS		RESTES A REALISER INVESTISSEMENT	TOTAUX
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		
<b><u>I - BUDGET PRINCIPAL</u></b>				
Recettes	936 898,97	214 037,28		1 150 936,25
Dépenses	825 312,34	154 981,03	17 093,74	997 387,11
DEFICIT DE CLOTURE			17 093,74	
EXCEDENT DE CLOTURE	111 586,63	59 056,25		<b>153 549,14</b>
<b><u>RESULTATS DE L'EXERCICE</u></b>				
DEFICIT			17 093,74	-17 093,74
EXCEDENT	111 586,63	59 056,25		170 642,88
<b><u>RESULTATS REPORTEES 2014</u></b>				
DEFICIT		162 893,08		-162 893,08
EXCEDENT	230 178,06			230 178,06
<b>DEFICIT DE CLOTURE</b>	<b>0,00</b>	<b>103 836,83</b>	<b>17 093,74</b>	<b>120 930,57</b>
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>341 764,69</b>		<b>0,00</b>	<b>341 764,69</b>

VU la concordance avec le compte de gestion présentée par la Trésorerie Principale,

Après avoir écouté l'exposé présenté par Rosine THIAULT, rapporteur,

**Après en avoir délibéré à la majorité dont 10 voix pour, une voix contre et une abstention,** (le Maire ne prenant pas part au vote et ayant quitté la salle au moment du vote), le Conseil Municipal

**APPROUVE** le Compte Administratif 2015 de la commune,

**Point n°03 - BUDGET COMMUNAL 2015 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et celui des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant :

1° sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° sur l'exécution du budget 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal

**Déclare** à la majorité dont 10 voix pour, une voix contre et une abstention que le compte de gestion du budget communal dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

**Point n°04 – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 SUR LE BUDGET COMMUNAL 2016**

Madame Thiault expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 permet une reprise anticipée de résultats de l'exercice N-1 dès le vote du budget primitif N.

Cette procédure impose alors, à l'occasion du vote du budget primitif, la reprise de tous les résultats et reports définis dans le cadre du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice précédent (résultat de fonctionnement, résultat d'investissement, restes à réaliser de la section d'investissement).

**CONSIDERANT** les réalisations 2015, les restes à réaliser et les reports de résultats 2014 :

**PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL**

**EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL**

**DE L'EXERCICE 2015 AU 31 DECEMBRE 2015**

LIBELLES	REALISATIONS		RESTES A REALISER INVESTISSEMENT	TOTALS
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		
<b><u>I - BUDGET PRINCIPAL</u></b>				
Recettes	936 898,97	214 037,28		1 150 936,25
Dépenses	825 312,34	154 981,03	17 093,74	997 387,11
DEFICIT DE CLOTURE			17 093,74	
EXCEDENT DE CLOTURE	111 586,63	59 056,25		<b>153 549,14</b>

<b><u>RESULTATS DE L'EXERCICE</u></b>				
DEFICIT			17 093,74	-17 093,74
EXCEDENT	111 586,63	59 056,25		170 642,88
<b><u>RESULTATS REPORTEES 2014</u></b>				
DEFICIT		162 893,08		-162 893,08
EXCEDENT	230 178,06			230 178,06
<b>DEFICIT DE CLOTURE</b>	<b>0,00</b>	<b>103 836,83</b>	<b>17 093,74</b>	<b>120 930,57</b>
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>341 764,69</b>		<b>0,00</b>	<b>341 764,69</b>

Le Conseil Municipal, à la majorité (dont 11 voix pour, 1 voix contre et une abstention) et après en avoir délibéré :

**DECIDE**

<b>Il est proposer d'affecter les résultats comme suit :</b>	
Pour mémoire excédent de fonctionnement cumulé	341 764,69
Part affectée à l'investissement - couverture du besoin de financement (recette budgétaire à l'article 1068 en 2015	120 930,57
Solde de fonctionnement disponible (à reprendre à l'aticle 002 en 2015	<b>220 834,12</b>

**Point n°05 - BUDGET 2016 COMMUNE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Le Conseil Municipal, considérant la présentation faite par Rosine Thiault du projet de budget pour l'exercice 2015,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité et deux abstentions,

**ADOpte** le budget principal pour l'exercice 2015, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- section de fonctionnement 1 137 226.44 €,
- section d'investissement 369 043.32 €.

**Point n°06 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016**

Rosine Thiault présente au Conseil Municipal les Associations ayant sollicité la commune en vue d'obtenir une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (3 élus n'ayant pas pris part au vote), suite à l'exposé de Madame Thiault et considérant le budget 2016 voté précédemment et après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'attribuer pour 2016 les subventions suivantes aux associations :

Nom de l'association	Montant subventionné 2016 Propositions
Les chapetons	350,00 €
L'échappée	900,00 €
Comité des fêtes	3 500,00 €
Comité des fêtes vide grenier 2016	1 300,00 €
Le temps libre	1 500,00 €
Lire à Chapet	850,00 €
Les musicales Chapet	2 500,00 €
Association intercommunale de Chasse	500,00 €
Les succubes	800,00 €
Les Quat'Z'arts	0,00 €
<b>Sous-Total</b>	<b>12 200,00 €</b>
Chambre des métiers	90,00 €
Prévention routière	50,00 €
Ligue contre le cancer	50,00 €
Croix rouge	265,00 €
Restaurants du Cœur (antenne andresy)	150,00 €
<b>Sous-Total</b>	<b>605,00 €</b>
Coopérative scolaire	250,00 €
<b>Sous-Total</b>	<b>250,00 €</b>
<b>Total avant provision</b>	<b>13 055,00 €</b>
<b>Provision</b>	<b>1 445,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14 500,00 €</b>

**DECIDE** d'attribuer par ailleurs :

- au CCAS de CHAPET ..... 8 724.59 €.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2016

**07 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2015 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF**

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que M Jean Louis Francart, Ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2015 les finances du budget eau et assainissement, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

**CONSIDERANT** le Compte Administratif 2015 arrêté à la somme de :

LIBELLES	REALISATIONS		RESTES A REALISER INVESTISSEMENT	TOTALS
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		
<b><u>BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT</u></b>				
Recettes	133 256,40	121 366,04		254 622,44
Dépenses	127 485,67	110 615,18		238 100,85
<b><u>BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT</u></b>				
DEFICIT DE CLOTURE				<b>0,00</b>
EXCEDENT DE CLOTURE	5 770,73	10 750,86		<b>16 521,59</b>
<b><u>BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT</u></b>				
<b><u>RESULTATS REPORTEES 2014</u></b>				
Résultats reportés N-1	137 787,75			
	-40 626,92			<b>97 160,83</b>
Neutralisation du déficit N-1		40 626,92		
EXCEDENT / DEFICIT	97 160,83			
<b>I - EXCEDENT / DEFICIT DE CLOTURE - EAU</b>	<b>102 931,56</b>	<b>-29 876,06</b>		<b>73 055,50</b>

**VU** la concordance avec le compte de gestion présentée par la Trésorerie Principale,

Après avoir écouté l'exposé présenté par Rosine THIAULT, rapporteur,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**, (le Maire ne prenant pas part au vote et ayant quitté la salle au moment du vote), le Conseil Municipal

**APPROUVE** le Compte Administratif 2015 du budget eau et assainissement,

**Point n°08 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2015 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et celui des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant :

- 1° sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° sur l'exécution du budget 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3° sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal

**Déclare** à l'unanimité que le compte de gestion du budget eau et assainissement dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

**9 – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 SUR LE BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Madame Thiault expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 permet une reprise anticipée de résultats de l'exercice N-1 dès le vote du budget primitif N.

Cette procédure impose alors, à l'occasion du vote du budget primitif, la reprise de tous les résultats et reports définis dans le cadre du compte de gestion (résultat de fonctionnement, résultat d'investissement, restes à réaliser de la section d'investissement).

**CONSIDERANT** les réalisations 2015 et reports de résultats 2014 suivant :

LIBELLES	REALISATIONS		RESTES A REALISER	TOTALS
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT	
<b>BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT</b>				
Recettes	133 256,40	121 366,04		254 622,44
Dépenses	127 485,67	110 615,18		238 100,85
<b>BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT</b>				
DEFICIT DE CLOTURE				<b>0,00</b>
EXCEDENT DE CLOTURE	5 770,73	10 750,86		<b>16 521,59</b>
<b>BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT</b>				
<b>RESULTATS REPORTEES 2014</b>				
Résultats reportés N-1	137 787,75			
	-40 626,92			<b>97 160,83</b>
Neutralisation du déficit N-1		40 626,92		
EXCEDENT / DEFICIT	97 160,83			
<b>I - EXCEDENT / DEFICIT DE CLOTURE - EAU</b>	<b>102 931,56</b>	<b>-29 876,06</b>		<b>73 055,50</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

**DECIDE**

<b>Budget Eau - Il est proposé d'affecté les résultats comme suit :</b>	
Pour mémoire excédent de fonctionnement cumulé	102 931,56
Part affectée à l'investissement - couverture du besoin de financement (recette budgétaire à l'article 1068 en 2015	29 876,06
Solde de fonctionnement disponible (à reprendre à l'aticle 002 en 2015	<b>73 055,50</b>

**Point n° 10 - BUDGET 2016 EAU ET ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Le Conseil Municipal, considérant la présentation faite par Rosine Thiault du projet de budget pour l'exercice 2016,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,

Vu l'article L1612-7 du CGCT autorisant la collectivité à voter le budget en suréquilibre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,



**ADOPTÉ** le budget primitif annexe de la commune, eau et assainissement pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de :

- section de fonctionnement 214 555.50 €,

**ADOPTÉ** le budget primitif annexe de la commune, eau et assainissement pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de :

- section d'investissement 189 931.56 €.

---

Décisions du Maire :

Questions diverses : sans objet

La séance est levée à 22 H 05.

Ont signé au registre tous les membres présents et représentés.

**J-L. FRANCART**

**V. LABORDE**

**R. THIAULT**

**E. CHEVALIER**

**D. TRAGIN (procuration Jean-Louis Francart)**

**D. MOLINA**

**F. BILLOUE**

**J-L. POUPAUX**

**F. HANNEBICQUE (absente)**

**M. CHALOYARD (procuration Francine Billoué)**

**A-C. TOURNON (absente)**

**P. SEJOURNE**

**F. PINLET**

**E. AUBRUN**

**V. ZIMMER**

Le Maire

Le secrétaire de Séance

**Jean-Louis FRANCART**

**Jean-Luc POUPAUX**